

Carton
rouge

Courrier Il est passé où, le facteur ?

Le constat

Dans certains quartiers, le courrier n'arrive qu'une ou deux fois par semaine, voire moins.

Le problème

La Poste est censée distribuer le courrier six jours sur sept.

La conséquence

Lettres perdues, convocations reçues en retard... Les désagréments sont nombreux.

Chez Dominique, la dégradation a commencé à Noël dernier. De quotidiens, les passages du facteur se sont faits plus aléatoires, raconte cette habitante de Villebon-sur-Yvette (Essonne). Dans son quartier, la distribution du courrier a fini par s'effectuer au rythme de deux à trois fois... par mois ! « Quand je reçois du courrier, c'est un gros paquet d'un coup », raconte-t-elle. Abonnée à un journal quotidien, il lui arrive de recevoir une dizaine de numéros en même temps : « C'est invraisemblable ! », commente Dominique.

PAS DE COURRIER PENDANT DEUX MOIS

Le cas n'est pas si rare. D'autres témoignages d'une distribution de courrier en déshérence émanent notamment de zones aux portes de Paris. Déjà en fin d'année dernière, plusieurs parlementaires des départements de l'Essonne et du Val-de-Marne ont alerté le gouvernement sur la situation.

Le 27 septembre 2019, la commune d'Igny (Essonne) a assigné La Poste devant le tribunal de grande instance d'Evry. Presque au même moment, celle de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) annonçait saisir le Défenseur des droits et l'Autorité de régulation postale, l'Arcep. « Dans les périodes les plus difficiles, certains quartiers n'ont pas reçu de courrier pendant deux mois », assure la maire, Stéphanie Daumin. Entre autres désagréments, elle fait état d'assemblées générales de

copropriété annulées faute, pour les convocations, d'être arrivées avant la date de la réunion... Ailleurs, d'autres ont vu leurs relevés bancaires perdus. Dans combien de communes, de quartiers, La Poste est-elle ainsi incapable d'assurer la distribution du courrier six jours sur sept, comme la loi lui impose, au titre du service universel postal ?

RÉAGISSEZ SI LE PROBLÈME CONTINUE

L'entreprise reconnaît des problèmes localisés, notamment en Essonne, assurant devant faire face à une « difficulté à recruter des facteurs dans ce département » pendant plusieurs mois. Un récent renforcement des équipes doit permettre « d'assurer un retour à la normale », explique une porte-parole de La Poste.

Des perturbations peuvent s'expliquer par les multiples réorganisations des services postaux, rendues nécessaires par l'effondrement inexorable des volumes de courrier. En l'espace de dix ans, le nombre de plis est

passé de 18 à 10 milliards par an.

De l'avis des usagers, les réclamations individuelles auprès des services postaux sont de peu d'effet. Alerter les élus locaux, qui peuvent regrouper les témoignages, peut aider à faire pression sur La Poste. En cas de perturbations durables de la distribution, il est aussi utile d'alerter l'Arcep, chargée du contrôle du service universel postal. Rendez-vous sur la plate-forme en ligne jalerte.arcep.fr ●

BENJAMIN DOURIEZ



CE QUE DIT LA LOI
Article L.1 du code des postes
et des communications
électroniques : « Les services
de levée et de distribution
relevant du service universel
postal sont assurés tous
les jours ouvrables, sauf
circonstances exceptionnelles.
Le service de distribution est
effectué (...) au domicile de
chaque personne physique (...) »